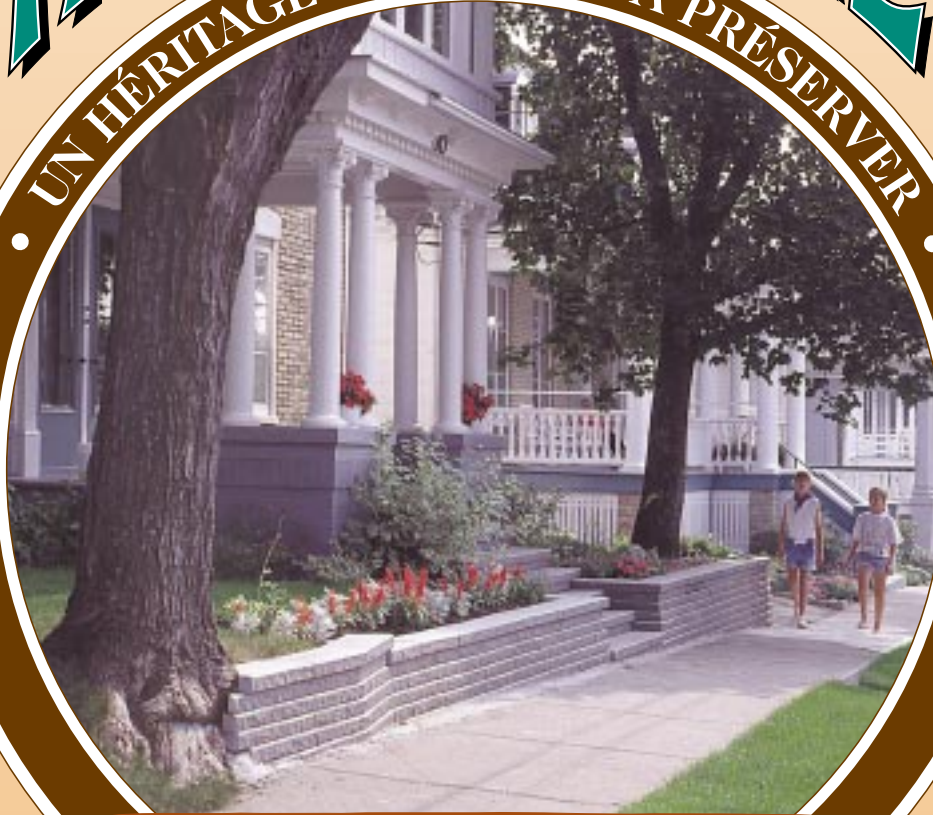


Le

PATRIMOINE

UN HÉRITAGE COLLECTIF À PRÉSERVER



Les témoins de notre histoire...

LÉVIS

La fierté des citoyens de Lévis se ressent à travers tout ce qu'ils réalisent. S'il est un domaine où les gens ont de quoi être fiers, c'est bien de la valeur patrimoniale que représentent certains bâtiments. D'ailleurs, ceux-ci constituent de fabuleux points de repère pour la compréhension de notre histoire et témoignent du vécu des premiers colons du Régime français, des *Lumber Lords* du Régime anglais et de l'essor économique de la jeune communauté d'alors. Comme le dit si bien M. Michel Lessard, historien, cet héritage des siècles passés constitue une richesse collective. C'est pourquoi il est important de le préserver et de poursuivre l'œuvre des premiers bâtisseurs...



Après Québec, Lévis est la municipalité de la région où on dénombre la plus grande concentration de bâtiments à caractère patrimonial répertoriés. Depuis les dix dernières années, Lévis a inventorié près de 1 500 immeubles construits avant 1945, qui présentent de l'intérêt en raison de leur ancienneté, de leur histoire ou de leur architecture. La majorité d'entre eux sont situés dans les quartiers les plus anciens, soit le Vieux-Lévis, le Vieux-Lauzon et le Vieux-Saint-David. Ceux-ci correspondent au cœur des trois ex-villes qui forment aujourd'hui le nouveau Lévis.

Un rappel historique

La ville de Lévis (avant la fusion) a été créée en 1861. On y retrouve donc un éventail d'architecture d'environ deux siècles. D'ailleurs, le Vieux-Lévis regorge de maisons victorienne et de résidences cossues datant du XVIIIe et XIXe siècles. Les rues Wolfe, Déziel et Fraser en offrent un bel aperçu. Certaines propriétés sont même classées ou reconnues « bien culturel ». Mentionnons, entre autres, la Maison Alphonse-Desjardins (1882-1884), la Maison Louis-Honoré-Frêchette et le chantier A.C. Davie. Ce site et ces demeures font revivre des époques importantes ainsi que des activités économiques qui y ont eu cours.

Quant à la ville de Lauzon, dont les premiers établissements datent du début de la Colonie, elle s'est développée un peu avant Lévis soit, principalement à partir des années 1780, et ce, jusqu'en 1840-1850. Enfin, ce n'est qu'à partir du XXe siècle que la ville de Saint-David s'est constituée. Ses quartiers sont apparus surtout après la Seconde guerre mondiale et dégagent un ensemble architectural homogène qui reflète bien l'époque. Comme le dit monsieur Lessard, chaque paroisse possède ses caractères originaux correspondant à des époques de construction et on se doit de les préserver. « Il n'y a pas que les maisons qui ont un siècle qui méritent d'être protégées; celles des années 1930 sont aussi très intéressantes et peuvent composer des quartiers très agréables. »

La fantaisie de l'éclectisme

Une autre particularité de la ville de Lévis est sans contredit la grande variété dans le style des maisons. De fait, on y trouve des maisons d'inspiration française, d'esprit québécois, d'influence Régency, de style victorien et de style monumental anglais. Il faut également mentionner l'architecture éclectique qui est très bien représentée dans le Vieux-Lévis. Ce mélange de plusieurs styles, emprunté aux périodes antérieures, donne un certain cachet aux demeures. On en retrouve de beaux exemples dans les rues Guenette et Wolfe. « C'est un genre d'architecture-spectacle, comme si chaque maison était un théâtre; chaque façade t'interpelle », raconte monsieur Lessard. Cet éclectisme s'exprime plus particulièrement dans les éléments esthétiques d'architecture, c'est-à-dire tout ce qui agrément l'extérieur de la maison comme les galeries, les colonnes et les portails.

Des monuments à vocation nouvelle

De plus, certains bâtiments ont subi une adaptation qui leur permet aujourd'hui d'explorer de nouvelles avenues. L'ancienne chapelle du Collège de Lévis, construite en 1891-1892, a été convertie en bibliothèque municipale; l'ancien monastère du Précieux-Sang a été transformé en foyer pour personnes âgées et l'ancienne église protestante, datant du milieu du XIXe siècle, est devenue la salle de spectacle l'Anglicane.

À l'opposé, certaines bâtisses anciennes, n'ayant pas été entretenues adéquatement, subissent des détériorations de toutes sortes. Des travaux de rénovation inappropriés ont parfois entraîné la disparition de caractéristiques ou de détails qui faisaient l'intérêt d'une maison et qui la distinguaient des constructions d'aujourd'hui.

Le patrimoine : notre identité culturelle

La sauvegarde du patrimoine est donc primordiale. Cela, plusieurs amoureux de l'histoire et de la tradition l'ont compris en acquérant et restaurant leur demeure ou leur commerce. Il est donc possible de réparer et d'améliorer une vieille maison sans altérer son apparence originale, mais plutôt en mettant en valeur ce qui fait son caractère.

Pour ce faire, une très grande importance doit être accordée à tous les types d'intervention, même les plus mineurs, dans le domaine de la restauration et de la rénovation, que ce soit la réfection d'une galerie, le remplacement d'une toiture ou l'ajout d'un élément secondaire. À ce sujet, la Ville de Lévis a adopté en mars 1994, un règlement relatif

à l'implantation et à l'intégration architecturale (P.I.A.) des zones et bâtiments patrimoniaux. Celui-ci regroupe les règles à suivre lors de la restauration, la rénovation, la construction de nouveaux bâtiments et l'installation d'enseignes.

La restauration : intervenir pour conserver le cachet

Qu'est-ce que la restauration? Tel qu'il est décrit dans Principes et critères de restauration et d'insertion de Claude Reny, c'est un ensemble d'opérations qui ont pour but de rectifier l'état d'un bâtiment en vue d'en perpétuer les qualités. La restauration implique que l'on procède avec méthode en s'appuyant sur des dossiers tels que des études historiques et archéologiques, des analyses architecturales et une connaissance du bâtiment. On restaure donc une propriété dans le but de lui redonner l'aspect physique perdu, de retrouver les qualités structurales et esthétiques. Selon monsieur Lessard, la restauration est une intervention effectuée sur un bâtiment ancien de façon à respecter le plus possible son caractère original. Ce qui implique la notion de réversibilité, et ce, dans le but de retrouver ce qui caractérisait la maison à l'origine.



RESTAURATION : Cette maison, de type architectural vernaculaire américain, a été construite entre 1900 et 1934. La restauration a permis la mise en valeur des colonnes et de la galerie afin de redonner le cachet initial à la maison.

La rénovation : embellir sans détruire

Qu'est-ce que la rénovation? Toujours selon les Principes et critères de restauration et d'insertion, c'est une opération qui vise à moderniser un bâtiment, à le remettre à neuf ou à le rendre conforme aux normes nouvelles. Le principe de base pour réussir une rénovation consiste à conserver le maximum d'éléments originaux. Il est aussi important de privilégier un matériau qui correspond à l'époque ou au stade d'évolution le plus déterminant de l'édifice.

Comme le mentionne monsieur Lessard, il est possible, par exemple, de changer les matériaux de revêtement, mais il importe de respecter le sens de l'architecture.

Quelles sont les parties du bâtiment qui sont le plus souvent l'objet d'interventions? La toiture, les fenêtres et le revêtement. Parfois, il arrive aussi qu'on désire y ajouter des éléments comme une véranda, une corniche, une galerie, etc. Dans ce cas, ces ajouts doivent suivre le style du bâtiment, c'est-à-dire qu'ils doivent être réalisés harmonieusement sans masquer son architecture. Pour ce qui est des matériaux utilisés, ils doivent être de qualité, de nature et de couleur compatibles avec le bâtiment existant.

Principes en restauration et en rénovation

Lorsque l'on restaure ou rénove une propriété, plusieurs principes doivent être respectés. La Ville

dispose d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux.

En voici les grandes lignes. Il est important de préserver le caractère de la maison lorsque des transformations sont envisagées. Quant aux modifications, elles doivent respecter le style architectural, c'est-à-dire se baser sur un fondement historique. On doit aussi favoriser la réparation des éléments originaux endommagés ou détériorés plutôt que leur remplacement; s'il est nécessaire de les remplacer, les nouveaux devront être semblables ou s'harmoniser avec l'ensemble.

Enfin, il ne faut surtout pas supprimer les apports valables d'autres époques.



RESTAURATION : Cette maison, construite au début du siècle par le docteur Roy, a eu plusieurs fonctions avant d'être transformée en commerce. Comme l'a expliqué Madame Christine Beaulieu, actuelle propriétaire, « au départ, cette bâtisse avait une fonction résidentielle et par la suite,



elle a été transformée pour répondre à des fonctions commerciales reflétant ainsi la transformation de l'activité de l'avenue Bégin au fil des ans. Ainsi son usage a été celui de cabinet de médecins, maison de chambres, salon funéraire et immeuble à bureaux. Elle est demeurée vacante et sans activité pendant près de deux ans avant que Chocolats Favoris en fasse l'acquisition ». Par leurs travaux, les propriétaires

ont voulu mettre en valeur les caractéristiques ornementales extérieures et lui rendre sa lucarne avant, à chapeau d'amiral, qu'elle avait autrefois. Le recours à une photo ancienne a permis de guider le travail de restauration.



RÉNOVATION : Cette bâtisse abrite le restaurant De Vinci et la boutique Frivolités et Dentelles. La partie avant de l'immeuble date du siècle dernier, tandis que la partie arrière date des années 1930. Lors de la rénovation, le parement extérieur a été changé et des corniches ont été ajoutées. Pour le propriétaire, l'aspect « garniture » est très important. Selon lui, la qualité du bâtiment historique se distingue, entre autres, par ses corniches.



AJOUT D'ÉLÉMENT : Le patrimoine religieux mérite une attention particulière. L'église Saint-Joseph a été construite en 1830. Ce bâtiment religieux d'intérêt culturel et historique a su garder son cachet même si on y a ajouté une porte pour desservir le nouveau presbytère installé dans l'ancienne sacristie.

De nouvelles constructions en harmonie avec l'environnement

Lorsque l'on songe à bâtir une propriété dans un milieu déjà construit, il est important que l'insertion architecturale soit appropriée. Celle-ci doit cadrer dans l'environnement par son volume, sa forme et son matériau. Un autre élément à considérer : l'emplacement des maisons voisines, car la nouvelle construction devra respecter l'alignement des autres propriétés.

Différentes orientations peuvent alors être prises, telles que : l'intégration par copie de l'ancien où les caractéristiques des bâtiments existants sont reprises intégralement dans la nouvelle conception; l'accompagnement neutre où les caractéristiques dominantes de l'architecture environnante sont reprises en continuité, mais dans un vocabulaire contemporain; l'insertion par harmonie où les caractéristiques dominantes du milieu servent alors de source d'inspiration et, finalement la conservation d'une façade existante qui camoufle une nouvelle construction.



CONSTRUCTIONS NEUVES : L'intégration de ces maisons a été réalisée en continuité avec le patrimoine bâti. La simplicité des volumes a été respectée et le choix des couleurs est approprié. On y retrouve le rappel de certains traits stylistiques, caractéristiques du milieu environnant.

Des enseignes... pour rendre les bâtiments attrayants

Les enseignes jouent un grand rôle dans l'attrait d'une entreprise et elles se retrouvent bien souvent à l'avant-plan des bâtiments. C'est pour cette raison qu'elles doivent s'y intégrer harmonieusement. Elles auront donc forme, style, matériau et volume appropriés à l'architecture. Pour ce faire, certains aspects sont à considérer : l'emplacement de l'enseigne doit être choisi judicieusement; l'enseigne ne doit donc pas cacher, modifier ou altérer un élément architectural ou structural; la dimension doit s'harmoniser avec la grandeur du bâtiment; le style doit refléter le type de commerce et s'harmoniser avec le bâtiment. L'enseigne devra donc s'inspirer du bâtiment, contribuer à sa mise en valeur, reléguer et exprimer l'usage exercé ainsi que l'ambiance ou le climat des lieux. Le message de l'enseigne doit être simple et direct pour faciliter sa compréhension, c'est-à-dire que l'enseigne doit être sobre dans sa couleur, ses matériaux et dans le message qu'elle véhicule. Enfin, l'éclairage direct est à privilégier afin de créer une ambiance, mettre en valeur l'enseigne et éviter l'éblouissement.



ENSEIGNE : L'enseigne de la Buanderie Rive-Sud est de style victorien et s'harmonise bien aux couleurs de l'édifice. Elle offre à la fois des qualités graphiques et une simplicité de lecture. De plus, elle s'adapte bien au caractère de l'immeuble. Cette enseigne a été réalisée par Monsieur Ghyslain Grenier, sculpteur d'enseignes et propriétaire de l'Enseignerie de Lévis.

La Ville offre aide technique et subventions

Rappelons que la Ville de Lévis fournit des ressources techniques afin de guider les propriétaires. Elle offre un programme d'assistance et d'aide à ceux qui désirent restaurer, rénover ainsi qu'à ceux qui projettent d'insérer une construction neuve dans une zone à caractère patrimonial. Cette aide est disponible grâce à l'Entente de développement culturel signée entre le ministère de la Culture et des Communications et la municipalité.

La Ville intervient parce qu'elle est vigilante et qu'elle désire préserver le patrimoine déjà érigé. C'est l'une des raisons pour laquelle elle offre des subventions couvrant une partie des travaux. C'est aussi pourquoi elle s'est adjoint les services d'un architecte afin qu'il puisse apporter soutien et aide technique gratuitement aux propriétaires. Son rôle consiste donc à guider les gens dans la planification de leurs travaux, tout en les aidant à respecter, dans les modifications qu'ils envisagent, l'architecture de leur propriété et à satisfaire aux critères établis par le règlement.

Toutefois, avant d'entreprendre quoi que ce soit, il est nécessaire de vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation à la Ville. Selon la nature des travaux envisagés, le propriétaire doit proposer des plans avec les documents appropriés tels que photos, description des caractéristiques architecturales et des modifications proposées. Le Comité consultatif d'urbanisme analysera, lorsque requis, cette demande et, par la suite, la soumettra à l'approbation du conseil municipal. La Ville invite donc les gens à donner du cachet à leur demeure tout en préservant les éléments importants du patrimoine lévisien.

Pour obtenir des informations sur ce sujet, communiquez avec :

M. Gilles Dupuis, architecte
Service du développement du territoire
Ville de Lévis
(418) 838-4963

